

# QUESTIONNAIRE PREALABLE A TOUTE DEMANDE D'ETUDE D'UN CONTRAT D'UNE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE



DECISIUM  
CONSEIL | CREDIT | ASSURANCE

Conseiller : .....

## INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

Souscripteur ou raison sociale : ..... Forme juridique : .....

N° SIREN / SIRET : .....

Activité principale : ..... Activité secondaire : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Adresse du risque si différente : .....

CP : ..... Ville : .....

Qualité de l'assurés :  Propriétaire  Copropriétaire

Locataire total du bâtiment  Locataire partiel du bâtiment  Occupant à titre gratuit  Sous locataire Gérant libre

(Si non propriétaire ou copropriétaire) Agit-il pour le compte du propriétaire :  Oui  Non

A-t-il la charge de l'entretien de l'immeuble :  Oui  Non

Effectif total : .....

## INFORMATIONS RELATIVES AU DIRIGEANT

M.  Mme  Mlle

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Situation familiale :  Célibataire  Marié(e)  Concubin(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

## INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE

Local situé dans un centre commercial :  Oui  Non

Protection des locaux (centre commercial et local commercial) :  Oui  Non

Renonciation à recours (Vous devez impérativement récupérer le bail avant de renseigner les questions suivantes relatives aux recours) :

– du propriétaire contre le(s) locataire(s)  Oui  Non

– du locataire contre le propriétaire  Oui  Non

– contre les assureurs  Oui  Non

LES STANDARDS DE CONFORMITÉ :

Bâtiment construit pour au moins 75 % en matériaux durs :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si non .....%
Bâtiment couvert pour au moins 75 % en matériaux durs :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si non .....%
Présence de liquide ou gaz inflammables limitée à 500 l :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si non ..... l
Présence de matières plastiques alvéolaires en emballages vides limitée à 5 m3:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si non ..... m3
Absence de vitrines mobiles ou terrasses vitrées sur trottoir ou place :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Les locaux ayant un usage principal de dépôt, entrepôt ou réserve :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Les locaux se trouvent dans une zone industrielle :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Les locaux se trouvent à plus de 300 m de bâtiments d'habitation régulièrement habités	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

LE RISQUE :

Surface totale développée de tous les locaux : ..... m<sup>2</sup> Dont pour les entrepôts\* : ..... m<sup>2</sup>  
 (y compris annexes, caves, greniers et garages)

Chiffre d'affaires total : ..... € ht Dont : ..... % activité secondaire

Valeur totale du contenu :

- ..... € Matériel professionnel (équipements, machines, instruments, mobilier professionnel, enseignes)
- ..... € Mobilier personnel utilisé à des fins professionnelles (maxi 16 fois l'indice)
- ..... € Objets d'art et de décoration (maxi 20 % du capital contenu)
- ..... € Marchandises de l'activité
- ..... € Archives
- ..... € Espèces, titres et valeurs
- Total : ..... € (Les objets confiés doivent être compris dans cette somme)

**CHOIX DE VOS GARANTIES**

LES GARANTIES :

**Incendie – Événements climatiques – Catastrophes naturelles – Attentats et actes de terrorisme**

Contenu à assurer en Incendie : ..... €

**Dommages électrique (DE)**

Capital complémentaire : ..... €

**Dégâts des eaux (DDE)  Oui  Non**

Bâtiment ou risques locatifs à garantir :  Oui  Non (Si l'assuré est locataire, la réponse doit être oui)

Contenu à garantir (maxi celui du contenu incendie) : ..... € 1<sup>er</sup> risque

**Bris des glaces (BDG)**

Vitrines :  Oui  Non .....ml

Garantie des « enseignes » Capital complémentaire :  Oui  Non ..... €

Garantie des produits verriers intérieurs Capital complémentaire :  Oui  Non ..... €

Garantie sans franchise :  Oui  Non

**Si premier risque**

Capital global sur l'ensemble (vitrine, enseigne, produits verriers)

(Pour les locaux disposant d'une vitrine) ..... €

**Vol et vandalisme**

Inoccupation supérieure à 45 jours\* :  Oui  Non      Garantie pendant l'inoccupation demandée :  Oui  Non

Présence d'un coffre-fort scellé ou encastré :  Oui  Non

• Type : ..... Année de fabrication.....

• Dimensions : ..... Poids.....

**Capitaux à garantir**

Capital minimum : • Classe 1 à 5 = 2,5 % du capital incendie... • Classe 6 à 11 = 5 % du capital incendie... • Toutes classes = 3 fois l'indice

Capital à assurer en vol : ..... €

Capital vandalisme des locaux :  16 fois l'indice  garantie illimitée

Capital complémentaire vol en coffre-fort : ..... € Maximum 16 000 €

Capital complémentaire transport de fonds : ..... € Maximum 16 000 €

Autres éléments d'appréciation (voisinage, présence de plots devant la devanture, environnement général...) :

.....  
 .....  
 .....

**Bris de machines (BDM)**

Matériel professionnel (hors informatique) :  Oui  Non      Matériel informatique : ..... €

**Perte de marchandises en installation frigorifique (MIF)**  Oui  Non      Capital à garantir : ..... €

**Marchandises et matériels transportés (MMT)**  Oui  Non      Capital à garantir : ..... €

**Frais de reconstitution d'archives – (Garantie complémentaire)**  Oui  Non      Capital à garantir : ..... €

**Perte d'exploitation (PE)**  Oui  Non

• Basée sur une indemnisation :  1 an  18 mois  2 ans

• Une garantie limitée aux frais supplémentaires = capital 1<sup>er</sup> risque..... €

**Perte de valeur vénale (PVV)**  Oui  Non      Capital à garantir : ..... €

**Responsabilité civile (RC)**  Oui  Non      Nombre de personnes ou de professionnels : .....

**Indemnité de licenciement**

– Garantie acquise d'office. Pas de possibilité de la supprimer.

– Deux clauses d'extension possibles :  G726 • 26 fois l'indice  G727 • 39 fois l'indice

**Intérim**  Oui  Non

**Véhicule de remplacement**  Oui  Non

**Protection juridique**  Oui  Non      Nombre de salariés (maxi 10) .....

**Informations juridiques par téléphone** - Service accordé d'office. Les coordonnées téléphoniques apparaissent sur les CP.

**Assistance** - Service accordé d'office. Les coordonnées téléphoniques apparaissent sur les CG.

## VOS ANTÉCÉDENTS

Nombre de sinistre sur 24 mois : ..... dont: DDE ..... Vol ..... RC ..... PJ .....

Nature	Date	Montant	Circonstances

Mesures de prévention prises suite au(x) sinistre(s)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Résiliation Compagnie  Oui  Non Motif de résiliation : .....

## LA PRÉVENTION VOL

Remplissage de la grille - Cochez toutes les cases correspondant à des caractéristiques de protection constatées.

En cas d'absence de l'élément considéré

Par exemple, il n'existe pas de vitrine en devanture, pas de porte d'accès autre que celles comprises dans la protection de la vitrine, pas d'autres ouvertures, pas d'alarme : remplacer par **00**

Vitrage ne pouvant pas être déterminé

Si le type de verre ne peut pas être déterminé : mettez **01**.

**ATTENTION** : les cadenas et les verrous sans clés ne sont pas des serrures.

**I – Les parties vitrées de la façade (ou celle la moins protégée) y compris la porte d'accès principale sont protégées par :**

<b>Vitrines dont porte sans protection mécanique</b>	<b>Vitrage ordinaire</b> avec au moins une serrure ou porte automatique en verre
	<b>Vitrage feuilleté</b> en 2 ou 3 éléments ou <b>vitrage de 10 mm</b> – porte de même vitrage munie au moins d'une serrure 3 points ou 2 serrures
	<b>Vitrage de 15 mm</b> – porte de même vitrage munie au moins d'une serrure 3 points ou 2 serrures
<b>Vitrines sans protection mais porte protégée</b>	<b>Vitrage ordinaire</b> – avec au moins une serrure et <b>grille ou rideau métallique sur la porte</b>
	<b>Vitrage feuilleté</b> en 2 ou 3 éléments ou <b>vitrage de 10 mm</b> – avec au moins une serrure 3 points ou 2 serrures et <b>grille ou rideau métallique sur la porte</b> de même vitrage
	<b>Vitrage de 15 mm</b> – avec au moins une serrure 3 points ou deux serrures et <b>grille ou rideau métallique sur la porte</b> de même vitrage
<b>Volets (max. 2 m. de longueur si métalliques)</b>	Volets <b>plastiques accordéon, roulants, persiennes</b> ou jalousies
	Volets ou persiennes en <b>bois plein ou métalliques</b>
	Volets de sécurité en <b>aluminium extrudés</b> double parois avec serrure

<b>Panneaux grillages</b>	Mobiles, fixes ou bloquants
<b>Grilles sur la totalité de la devanture</b>	<b>Extensible sans</b> collier et avec serrure
	<b>Extensible avec</b> collier et avec serrure
	<b>Enroulement sans</b> serrure mais commande électrique à l'extérieur
	<b>Enroulement avec</b> serrure ou commande électrique à l'intérieur
	<b>Mailles polycarbonate</b> à l'intérieur – vitrage ordinaire
	<b>Mailles polycarbonate</b> à l'intérieur – vitrage de 10 mm
	<b>Mailles polycarbonate</b> à l'intérieur – vitrage de 15 mm
<b>Rideaux métalliques sur la totalité de la devanture</b>	<b>Lames plates sans serrure</b> mais manivelle avec frein
	<b>Lames plates avec serrure</b> ou système de blocage ou commande électrique intérieure
	<b>Lames pleines à enroulement sans serrure</b> et commande électrique à l'extérieur
	<b>Lames pleines à enroulement avec système de blocage</b> ou commande électrique intérieure
	<b>Lames pleines à enroulement avec une partie en grille et sans serrure</b> et commande électrique à l'extérieur
	Lames pleines à enroulement avec une partie en grille et système de blocage ou commande électrique intérieure
	<b>Lames micro-perforées sans serrure</b> et commande électrique à l'extérieur
	<b>Lames micro-perforées avec serrure</b> ou système de blocage ou commande électrique intérieure
<b>Sans vitrine</b>	Avec façade en pavés de verre

## II – Les portes secondaires et/ou porte principale en l'absence de vitrine sont protégées par :

<b>Porte sans grille ou rideau</b>	Vitrée en <b>vitrage ordinaire</b> munie d'une serrure
	<b>Vitrage feuilleté</b> en 2 ou 3 éléments ou 10 mm avec au moins une serrure 3 points ou 2 serrures
	<b>Vitrée 15 mm</b> avec au moins une serrure 3 points ou 2 serrures
	<b>Bois plein, métal ou PVC</b> munie d'une serrure
	<b>Bois plein, métal ou PVC</b> munie d'une serrure 3 points ou 2 serrures
<b>Porte avec grille ou rideau</b>	<b>Vitrée</b> protégée par une grille extensible munie au moins d'une serrure, ou par un volet plastique ou métallique
	<b>Bois plein ou métal</b> et protégée par une grille extensible munie au moins d'une serrure, ou par un volet plastique ou métallique
	<b>Bois plein, vitrée ou métal</b> et protégée par une grille à enroulement sans serrure mais avec boîtier de commande
	<b>Bois plein, vitrée ou métal</b> , munie au moins d'une serrure et protégée par une grille à enroulement ou un rideau métallique, avec serrure ou sabot de blocage
<b>Porte blindée anti-panique sectionnelle portail coulissant</b>	<b>Blindée</b> avec 3 systèmes de fermeture ou une serrure à 3 points
	<b>Anti-panique</b>
	<b>Sectionnelle</b> (PVC ou bois) avec ou sans hublot et munie d'une fermeture manuelle ou motorisée
	<b>Sectionnelle</b> (métallique) avec ou sans hublot et munie d'une fermeture manuelle ou motorisée
	<b>Portail coulissant</b> (type hangar) maintenu par crochets intérieurs et cadenas ou serrures avec porte intégrée avec une serrure
	<b>Portail coulissant</b> (type hangar) sur guidages supérieurs et inférieurs et blocage latéral avec serrures et avec ou sans porte intégrée et au minimum 2 points de fermeture

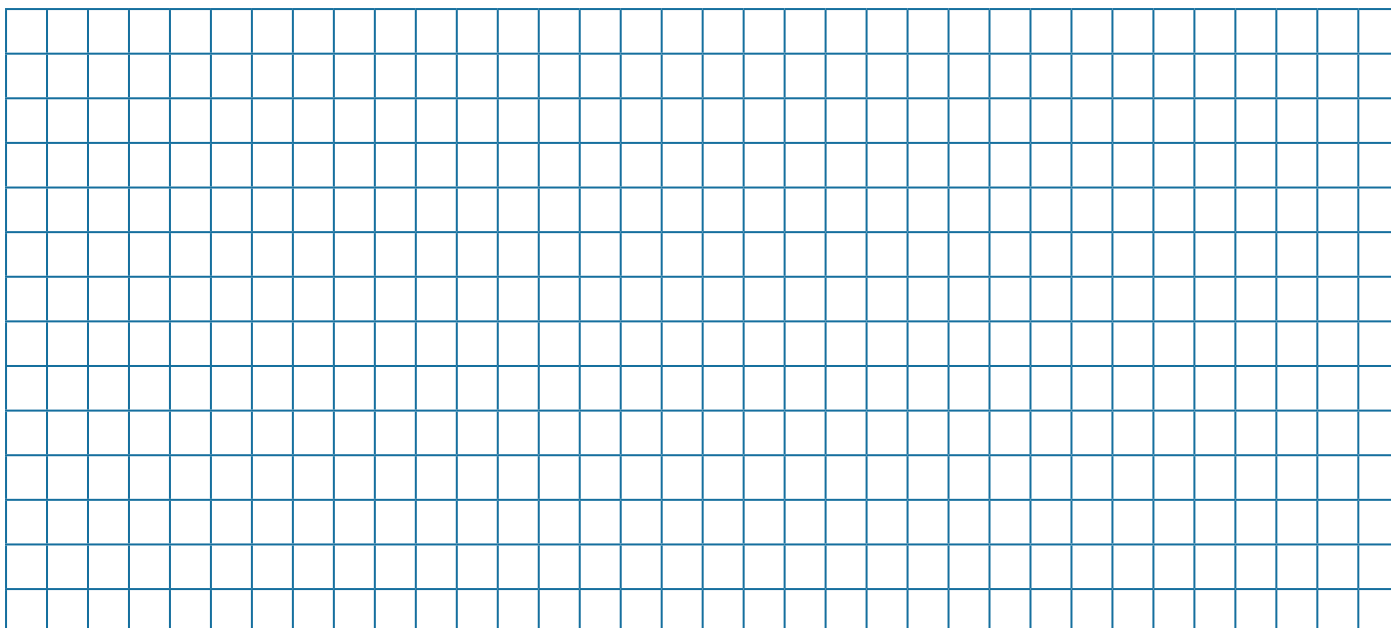
### III – Les fenêtres facilement accessibles\* – porte-fenêtres – impostes – skydomes autres petites ouvertures sont protégées par:

<b>Sans protection mécanique</b>	Sans protection
	<b>Vitrages feuilletés</b> en 2 ou 3 éléments ou 10 mm
	<b>Vitrages 15 mm</b>
	<b>Pavés de verre</b>
<b>Volets (maximum 2 m de longueur si métalliques)</b>	Volets <b>plastiques accordéon, roulants, persiennes ou jalousies</b>
	Volets ou persiennes en <b>bois plein ou métalliques</b>
	Volets de sécurité en <b>aluminium extrudés</b> double parois avec serrure, rideau métallique
<b>Barreaux - Grilles</b>	Barreaux métalliques <b>espacés de 17 cm maximum</b> ou grilles fixes
	Barreaux métalliques <b>espacés de 12 cm maximum</b>
<b>Skydomes</b>	Grille ou barreaux

### IV – Les locaux sont protégés par :

<b>Alarme</b>	Sans transmetteur téléphonique
	Avec transmetteur téléphonique (vers 3 numéros de téléphone minimum)
	Avec transmetteur téléphonique (vers 3 numéros de téléphone minimum) installée par un installateur certifié APSAD
<b>Alarme avec télésurveillance</b>	Sans intervention sur site
	Avec intervention sur site
	Installateur certifié APSAD - sans intervention sur site
	Avec intervention sur site : P24
	Installée par un installateur certifié APSAD et intervention sur site
	Avec déclaration de conformité ou certificat de conformité R 55 ou R 81 et intervention sur site

### PLAN



*Précisez les améliorations à apporter au niveau des protections vol*

## RÈGLES DE SOUSCRIPTION VOL

### PARTIE FACILEMENT ACCESSIBLE

Toute ouverture ou partie vitrée :

- dont la partie basse est située à moins de trois mètres du sol,
- ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre, d'un poteau ou réverbère, d'une construction voisine quelconque.

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION POUR LES RISQUES LOURDS

Suite à l'examen du risque, il y a trois niveaux possibles :

- installation filaire réalisée par un installateur certifié,
- installation filaire réalisée par un installateur certifié avec remise d'une déclaration de conformité,
- installation filaire réalisée par un installateur certifié avec remise d'un certificat de conformité.

### LOCAUX COMMERCIAUX AVEC COMMUNICATION

La communication doit être considérée comme un autre accès. Il faut donc protéger cette porte d'accès selon le niveau requis pour le risque. Par ailleurs, il convient d'appliquer les règles suivantes :

#### 1. Local commercial communiquant avec l'habitation

##### *Si l'habitation est située au premier et n'est pas facilement accessible :*

- Pas de mesure particulière à prendre. Il faut appliquer les mesures de protections requises en Habitation.
- En fonction de la sensibilité du risque professionnel, il faudra demander la présence d'une porte résistante et/ou une détection d'alarme sur le palier.

##### *Si l'habitation est située au rez-de-chaussée ou au premier et facilement accessible :*

- Présence d'une porte résistante.
- Si l'on est en présence d'un risque sensible, on doit obligatoirement demander une protection de l'habitation : deux serrures différentes ou un seul système à plusieurs points d'ancrage pour les portes, des volets pour les fenêtres, plus un système de protection électronique.

#### 2. Local commercial communiquant avec un local à usage de bureau ou de stockage

##### *Si le local à usage de bureau ou de stockage qui communique avec le commerce est facilement accessible :*

- Il doit être muni, pour les portes, de deux serrures différentes ou d'un système à plusieurs points et pour les fenêtres et autres ouvertures, de volets pleins en bois ou métalliques ou de barreaux espacés de 12 cm.
- Pour les activités sensibles, une protection électronique peut être envisagée.

##### *Si le local à usage du bureau ou de stockage qui communique avec le commerce n'est pas facilement accessible :*

- Il doit être muni, pour les portes, de deux serrures différentes ou d'un système à plusieurs points.
- Pour les activités sensibles, une protection électronique peut être envisagée.

## LA PRÉVENTION INCENDIE

L'incendie est un risque grave aux dommages matériels très élevés et aux dommages immatériels souvent paralysant pour l'entreprise. Quatre minutes suffisent pour qu'une simple flamme se transforme en incendie incontrôlable.

### Quels sont les moyens de prévention existant :

- Électricité vérifiée annuellement :  Oui  Non
- Extincteurs mobiles vérifiés annuellement :  Oui  Non
- Interdiction de fumer :  Oui  Non
- Autres moyens présents :
  - RIA :  Oui  Non
  - détection automatique :  Oui  Non
  - autres : .....
- exutoires de fumées :  Oui  Non
- stockage des emballages à plus de 12 m :  Oui  Non

## DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Affaire nouvelle : .....

Remplacement : ..... N° des contrats remplacés : .....

Date d'effet souhaitée : ...../...../.....

Si temporaire date de fin d'effet : ...../...../.....

Date d'échéance : ...../...../.....

Fractionnement souhaité :  MENSUEL  TRIMESTRIEL  SEMESTRIEL  ANNUEL

Fait à : .....

Le : ...../...../.....







Signature :

**VEUILLEZ PRENDRE DES PHOTOS POUR COMPLETER VOTRE DEMANDE**

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- K-bis
- Bail

*Toute réticence, fausse déclaration, omission ou déclaration inexacte faite par le proposant pour le risque ainsi décrit, l'expose aux sanctions prévues, selon les cas aux articles L113.8 ou L113.9 du Code des Assurances.*

 22 avenue Kléber, 75116 Paris  56 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris  18 place de France, 95600 Sarcelles  
 Tél : 01.84.25.04.84  [contact@groupe-decisium.fr](mailto:contact@groupe-decisium.fr)  [www.groupe-decisium.fr](http://www.groupe-decisium.fr)

SARL PRO-ASSURANCE SANTE PATRIMOINE, sous contrat de licence de Marque DECISIUM · Capital de 5 000, RCS PARIS 538 045 220 - inscrit à l'ORIAS N° 12066460  
Catégories Courtier d'assurance (COA) - Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) - Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)